

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 30 AOUT 2016

Présent : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

1. Mr Christophe DELPIERRE, Arbitre : noté. Remerciements.
2. Nassim SLAÏMI, Arbitre : noté. Remerciements.
3. Anthony STAGNITTO : noté.
4. Pierre-Nicolas PUGNOT : noté. Remerciements.
- 5.6. LRAF : noté, évolution fooclub.

SAISON 2016-2017 REUNION D'AVANT-SAISON

La réunion d'avant-saison est prévue **jeudi 08 septembre 2016 à 19h00** au siège du District (**sous réserve disponibilités**).

La **participation** d'un représentant (au moins) **de chaque équipe** est nécessaire pour le bon déroulement de nos compétitions. Préparez vos questions pour les intervenants des commissions règlements, arbitrage, discipline ou appel.

IMPORTANT – TRESORERIE

Tous les clubs sont invités à consulter leur messagerie électronique **<nom_club>@lrafoot.org** afin d'y retirer **la fiche de cotisation et frais d'arbitrage 2016-2017** à renvoyer au District dans les plus brefs délais.

FOOTCLUBS – LICENCES - ENGAGEMENTS

Dirigeants de club, les licences de vos équipes ne seront délivrées qu'après validation des membres du bureau et du bureau.

Extrait du Compte-rendu de l'AG du 03/07/2015 (additif PV 253) : *La prise en compte des inscriptions ne se fera que si le nombre de licenciés ayant leur licence **enregistrée** à la ligue avec tous les documents prévus est suffisant (8 minimum par équipe inscrite). Toute équipe inscrite et qui n'aura pas le nombre voulu de licences sera incorporée dans une poule mais sera exempt. Un courrier sera envoyé au président du club.*

Si après la 3^{ème} journée de match, le club n'est pas à jour de licenciés : exclusion de toutes les compétitions.

INFORMATIONS

- Les demandes de licences (LRAF) et les engagements dans les différentes compétitions foot entreprise (DIF) sont accessibles (sous réserve d'être à jour de sa trésorerie).
- Clubs dont la situation auprès de la Ligue Rhône-Alpes n'est pas régularisée : licences bloquées.
- Clubs dont la situation auprès du District de l'Isère n'est pas régularisée : engagements bloqués.